

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Date : Le mercredi 27 novembre 2019, 18 h

Lieu : Hôpital Notre-Dame

Adresse : 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1

1^{er} étage – Pavillon Lachapelle – Local D-1085

Les séances du conseil d'administration s'adressent aux gens qui désirent être mieux informés des décisions concernant les services offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Période de questions du public : Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public est présentée en annexe de l'avis de convocation.

Ordre du jour : L'ordre du jour de la séance du conseil d'administration est présenté en annexe de l'avis de convocation.

La présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration,

(Original dûment autorisé)

Sonia Bélanger

Pour de plus amples renseignements :

Mme Marie-Josée Simard

Technicienne en administration

Bureau de la présidente-directrice générale

Téléphone : 514 413-8777 ext. 23100

Courrier électronique : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

PROCÉDURE À SUIVRE LORS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Extrait du Règlement de régie interne du conseil d'administration

a) Durée

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour.

b) Procédure pour soumettre une question au conseil d'administration

Toute personne présente à une séance du conseil d'administration peut, avec l'autorisation du président, poser une question en respectant les conditions et la procédure prescrites.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

La question doit porter sur la gestion des affaires de l'établissement d'intérêt public et la personne qui pose la question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations malveillantes ou injurieuses, les paroles blessantes et les expressions grossières.

Au cours de la séance du conseil d'administration, le silence doit être observé par le public. Le président accorde le droit de parole aux personnes en respectant l'ordre des demandes.

Aucune intervention du public n'est permise avant ou après la période de questions.

c) Forme de la question et durée de l'intervention

La personne a droit à une question par intervention et à un maximum de trois (3) interventions par séance.

L'intervention totale comprenant la question et la réponse est limitée à dix (10) minutes. Toutefois, le président peut permettre la prolongation de l'intervention ou la formulation d'au plus deux (2) autres sous-questions accessoires à la question principale dans la mesure où ces sous-questions ne servent pas à engager ou à poursuivre un échange ou un débat.

d) Irrecevabilité d'une question

Est irrecevable une question :

- a) qui porte sur une affaire pendante devant les tribunaux, un organisme administratif ou une instance décisionnelle, ou encore une affaire sous enquête;
- b) qui constitue davantage une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motifs qu'une question;
- c) jugée frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi;
- d) dont la réponse relève d'une opinion professionnelle.

e) Procédure

Le président accorde la parole aux personnes, et ce, selon l'ordre d'inscription.

- 1) Le président peut répondre à la question séance tenante ou désigner une personne pour y répondre.
- 2) Si la question nécessite des recherches ou si aucune réponse ne peut être apportée séance tenante, le président peut prendre cette question en délibéré en indiquant le moment où il sera en mesure de fournir une réponse. Cette réponse peut être donnée à une réunion subséquente ou à un autre moment.
- 3) Toute réponse, écrite ou verbale, doit être claire et brève et se limiter à la question posée.
- 4) Le président, la personne désignée pour répondre à la question ou le service concerné peut refuser d'y répondre :
 - s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
 - si les renseignements demandés sont des renseignements personnels;
 - si ceux-ci ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;
 - si la question porte sur les travaux d'un conseil ou d'un comité du conseil d'administration ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé au conseil d'administration;
 - si la question a déjà été posée ou si elle a pour objet une affaire déjà à l'ordre du jour.
- 5) Lorsque la question est irrecevable, le président doit indiquer sur quels motifs il fonde sa décision qui est finale et sans appel. Le président ou un membre du conseil d'administration ne peut être tenu de déposer un document en réponse à une question ou à l'occasion de la période de questions, ni n'est tenu d'accepter le dépôt de document.
- 6) Le président veille à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat entre les membres du conseil d'administration, entre une personne présente et un membre du conseil d'administration ou entre les personnes présentes.
- 7) Aucune question ou intervention ne peut conduire à l'adoption d'une proposition à moins que tous les membres du conseil d'administration présents y consentent.
- 8) La période de questions doit se dérouler dans l'ordre, le calme et le respect des personnes. Le président peut imposer une sanction à quiconque contrevient gravement aux règles, spécialement à celles qui ont pour objet le maintien de l'ordre. Les sanctions peuvent être un avertissement, une demande de retrait de certaines paroles, une suspension du droit de parole ou l'ordre de quitter les lieux, selon la nature du geste posé. Le président peut mettre un terme à la période de questions avant le moment prévu lorsque les circonstances le justifient en raison, notamment, de l'impossibilité de maintenir l'ordre. Si le président ordonne à une personne de quitter les lieux pour nuisance au maintien de l'ordre et que celle-ci s'y refuse, il peut être pris tout moyen raisonnable pour faire respecter la décision du président.

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

27 novembre 2019, 18 h
Hôpital Notre-Dame
1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
1^{er} étage – Pavillon Lachapelle – Local D-1085

| Temps prévu | Points à l'ordre du jour | Action |
|-------------|--|--|
| 18 h | 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité | Résolution |
| 18 h 01 | 2. Adoption de l'ordre du jour | Résolution |
| 18 h 02 | 3. Période de questions du public | Information |
| 18 h 32 | 4. Rapport de la présidente du conseil d'administration | Information |
| 18 h 37 | 5. Rapport de la présidente-directrice générale | Information |
| 18 h 42 | 6. Conseil d'administration 6.1 Suivi de la séance ordinaire du 25 septembre 2019 6.1.1 Adoption du procès-verbal 6.1.2 Affaires découlant 6.2 Suivi de la séance spéciale du 6 novembre 2019 6.2.1 Adoption du procès-verbal 6.2.2 Affaires découlant 6.3 Séance publique annuelle d'information du 6 novembre 2019 – Bilan 6.4 Nomination des membres des comités du conseil d'administration 6.4.1 Comité de vigilance et de la qualité 6.4.2 Comité de gouvernance et d'éthique 6.4.3 Comité de vérification 6.4.4 Comité des ressources humaines | Résolution Information Résolution Information Information Résolutions (6.4.1 à 6.4.4) |
| 18 h 50 | 7. Qualité et sécurité des soins et services 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique | Information |
| 19 h | 8. Comité de vérification – Suivi de la séance du 14 novembre 2019 8.1 Rapport du président 8.2 Rehaussement récurrent 2019-2020 du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires pour le soutien de la mission globale 8.3 Choix de limite régime rétrospectif - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) 2020 8.4 Politique de gestion des risques de corruption et de collusion 8.5 Baux immobiliers | Information (Résolutions 8.2 à 8.5) |

| Temps prévu | Points à l'ordre du jour | Action |
|-------------|--|--|
| 19 h 10 | 9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 6 novembre 2019 9.1 Rapport de la présidente 9.2 Mise à jour de questionnaires d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration | Information Résolution |
| 19 h 12 | 10. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 7 octobre 2019 10.1 Rapport du président | Information |
| 19 h 15 | 11. Rapports annuels 2018-2019 11.1 Rapport annuel du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) 11.2 Évaluation de l'application des mesures de contrôle au CCSMTL | Résolutions (11.1 à 11.2) |
| 19 h 25 | 12. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens 12.1 Nominations 12.2 Renouvellements de nomination des médecins spécialistes 12.3 Modifications de nomination 12.4 Congés 12.5 Démissions 12.6 Départ à la retraite 12.7 Décès 12.8 Stages de perfectionnement 12.9 Nominations et démissions de chefs de département et chefs de service | Résolutions (12.1 à 12.9) |
| 19 h 30 | 13. Comité de gestion des risques 13.1 Comité et sous-comités de gestion des risques – Nominations | Résolution |
| 19 h 32 | 14. Enseignement universitaire et recherche 14.1 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique 14.2 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche | Résolutions (14.1 à 14.2) |
| 19 h 35 | 15. Conseil des sages-femmes 15.1 Contrats de service de sage-femme | Résolution |
| 19 h 37 | 16. Dossiers cliniques 16.1 Projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun 16.2 Rapport sur le nombre de mises sous garde en établissement 16.3 Entente interétablissements encadrant l'octroi de privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour l'attribution d'aides techniques à la locomotion et à la posture intervenue | Information Information Résolution |
| 19 h 55 | 17. Dossiers administratifs 17.1 Nomination du directeur adjoint santé publique – Direction régionale de santé publique 17.2 Nomination du directeur adjoint des opérations financières – Direction des ressources financières 17.3 Nomination du directeur général adjoint –Soutien, administration et performance 17.4 Nomination intérimaire du directeur adjoint des soins infirmiers – Volet pratiques professionnelles – Direction des soins infirmiers | Résolutions (17.1 à 17.7) |

| Temps prévu | Points à l'ordre du jour | Action |
|-------------|---|-------------|
| | 17.5 Nomination du directeur adjoint du programme jeunesse – Services dans la communauté et ressources 17.6 Création d'un poste de directeur adjoint du programme dépendance – Direction des programmes santé mentale et dépendance 17.7 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux - Candidatures | |
| 20 h 10 | 18. Questions diverses | |
| 20 h 15 | 19. Prochaine séance du conseil d'administration | Information |
| | 20. Brève discussion à huis clos | |
| 20 h 15 | 21. Levée et fin de la séance du conseil d'administration | Résolution |